

Cimetière musulman
Le Centre culturel islamique se tournerait vers les tribunaux

Page A 2



Littérature
Mort de l'historien et auteur prolifique Max Gallo

Page B 8

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 161

LE DEVOIR, LE JEUDI 20 JUILLET 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Les grands voiliers. Plus de 30 ans après le mythique événement Les Grands Voiliers de Québec 84, la capitale accueille un événement similaire avec Rendez-vous 2017 (RDV2017) et la venue de plus de 40 grands voiliers dans le port dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada. Inauguré officiellement mercredi, Rendez-vous 2017 prendra fin le 23 juillet avec le départ des bateaux vers Halifax à destination du Havre, en France.

MARIJUANA

Une simple contravention pour 20 g de trop

Les contrevenants hériteront toutefois d'un dossier criminel

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

À vis aux citoyens qui comptent s'acheter de la marijuana lorsque celle-ci sera légale: dépasser légèrement les quantités permises ne sera passible que d'une simple contravention, mais l'infraction vaudra aussi au contrevenant un dossier criminel et une interdiction d'entrée aux États-Unis, a constaté *Le Devoir*.

En effet, bien que le gouvernement Trudeau souhaite ne faire des légers dépassements qu'une infraction mineure, les contrevenants hériteront encore d'un dossier criminel qui sera partagé avec les autorités américaines.

Le projet de loi libéral pour légaliser la marijuana récréative l'an prochain prévoit de permettre la possession de trente grammes de cannabis ou de quatre plants à la maison. Un dépassement de vingt grammes ou de deux plants de marijuana entraînera une contravention de 200\$.

Les citoyens qui cultiveraient des plants plus gros que la hauteur maximale permise d'un mètre — entre 1 m et 1,5 m — écoperaient de la même peine. La condamnation criminelle serait inscrite au dossier judiciaire « classé à part des autres dossiers judiciaires », mentionne le projet de loi C-45.

« Ce qu'on voulait faire, c'est traiter les cas de certaines infractions qui sont mineures d'une façon à part. On ne voulait pas que ces cas-là se rendent au tribunal. On voulait donner à l'individu la possibilité d'éviter d'aller en cour. Et pour nous, éviter qu'on se ramasse avec une multitude de cas mineurs devant les tribunaux. Alors, la contravention a été notre solution », expliquait-on au ministère fédéral de la Justice en entretien avec *Le Devoir* récemment.

L'infraction sera tout de même inscrite, car le fédéral veut conserver une trace pour les gouvernements, les agences de sécurité publique ou encore les recherches universitaires.

« On voulait quand même offrir une certaine protection aux gens qui ont été accusés d'une in-

Inondations: Québec assouplit son décret

AMÉLI PINEDA

Devant le mécontentement de centaines de sinistrés, le gouvernement du Québec a assoupli l'interdiction de reconstruire dans les zones inondables aux 20 ans lorsqu'une maison est considérée comme perte totale. Les nouvelles résidences devront toutefois être « immunitisées » contre les inondations.

Québec ne se basera plus sur la valeur foncière pour calculer les dommages des résidences des sinistrés des crues du printemps dernier, mais plutôt sur le coût de reconstruction à neuf du bâtiment.

Mercredi, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Martin Coiteux, a dit vouloir répondre aux « préoccupations » exprimées par les sinis-

trés lors des consultations publiques tenues le 10 juillet par son gouvernement.

Ces rencontres s'étaient transformées en véritables exutoires pour les victimes de la montée des eaux.

C'est que le décret annoncé initialement par Québec prévoyait interdire la reconstruction d'une résidence considérée comme perte totale, c'est-à-dire celles dont les coûts des travaux représentent de 50 à 60% de la valeur de la maison, si celle-ci se trouve dans une zone inondable 0-20 ans.

M. Coiteux a voulu rectifier cette situation qui créait des « iniquités » entre les propriétaires de maisons plus modestes et ceux de maison luxueuse.

« On va corriger une bonne partie de la problématique parce que souvent les maisons modestes

sont évaluées au rôle foncier bien en deçà de leur valeur de reconstruction. Elles pourront maintenant se qualifier pour une reconstruction », a-t-il dit.

Contrairement aux sinistrés de la Montérégie en 2011, les résidents ne pourront toutefois pas reconstruire « tel quel » a prévenu le ministre.

Il a indiqué qu'il sera notamment interdit d'avoir des pièces habitables au sous-sol des résidences en zone inondable.

Le ministre Coiteux a indiqué mercredi qu'environ 600 résidences seront déclarées perte totale avec les nouvelles modifications du décret.

Steve Beauchamp, porte-parole du regroupement citoyen « Oui au décret 2011 » n'est pas satisfait de l'annonce du gouvernement. Selon lui, le seuil du 50% est toujours trop strict.

VOIR PAGE A 8 : DÉCRET

VOIR PAGE A 8 : MARIJUANA

AUJOURD'HUI



ALENA · La FTQ demande à Ottawa d'envisager le retrait. « Il ne faudrait pas devenir les seuls perdants », affirme Daniel Boyer. Page B 1



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 3
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

SANTÉ

Regarder l'anorexie en face

ANNABELLE CAILLOU

Ellen a 20 ans, elle aime évaluer le nombre de calories des aliments dans son assiette et enchaîne les séries d'abdominaux sans rechigner. Elle est anorexique depuis plusieurs années, au plus grand désarroi de sa famille, qui a décidé de la faire hospitaliser avant qu'elle « ne disparaisse ».

Ellen n'est pas réelle, c'est le personnage principal du film *Jusqu'à l'os* (*To the Bone*), dont la sortie Netflix le 14 juillet dernier soulevait déjà la controverse depuis des semaines. Mais Ellen vit la réalité de nombreuses femmes — et d'hommes — à travers le Québec, qui n'ont qu'une obsession: contrôler leur alimentation et perdre du poids. La diffusion du long métrage ne manque pas



NETFLIX

Le film *Jusqu'à l'os*, produit par Netflix, raconte la vie d'Ellen, une jeune femme atteinte de troubles alimentaires au grand désarroi de sa famille.

VOIR PAGE A 8 : ANOREXIE

Des milliards de tonnes de plastique s'accumulent dans la nature

JEAN-LOUIS SANTINI
à Washington

Notre planète est submergée par des milliards de tonnes de déchets plastiques accumulés depuis les années 1950, une situation qui empire en l'absence d'un recyclage efficace, selon une étude publiée mercredi dans la revue américaine *Science Advances*.

Les chercheurs des universités de Géorgie et de Californie ont déterminé que 8,3 milliards de tonnes de plastique avaient été produites entre 1950 et 2015, parmi lesquelles 6,3 milliards de tonnes sont devenues des débris très peu biodégradables.

Sur ces 6,3 milliards de tonnes, seulement 9% ont été recyclés, 12% incinérés et 79% se sont accumulés dans les décharges ou dans la nature, en particulier dans les océans, où plus de huit millions de tonnes de plastique sont déversées tous les ans.

La part des plastiques dans les déchets solides des décharges municipales des pays développés et à revenu intermédiaire a bondi de 1% du volume total en 1960 à plus de 10% en 2005.

De l'usine... à la nature

Si le rythme actuel persiste, il y aura quelque 12 milliards de tonnes de déchets plastiques dans les dépôts d'ordures ou dans la nature d'ici 2050, soit l'équivalent de 35 000 fois la masse de l'Empire State Building de New York, prédisent les auteurs de l'étude.

«La plupart des matières plastiques ne sont pas vraiment biodégradables, ce qui fait qu'elles pourraient persister des centaines, voire des milliers d'années» dans l'environnement, explique Jenna Jambeck, professeure adjointe d'ingénierie à l'Université de Géorgie, coauteure de cette étude.

«Nos estimations montrent la nécessité de mener une réflexion plus critique sur les matériaux que nous utilisons et la manière dont nous gérons nos déchets», estime-t-elle.

La production mondiale de plastique est passée de deux millions de tonnes en 1950 à 400 millions de tonnes en 2015, soit plus que la plupart des au-

tres matériaux fabriqués par l'homme, selon cette étude.

Ces scientifiques ont compilé les statistiques de production de résines, de fibres et des additifs provenant d'une variété de sources industrielles.

Pour une gestion durable

«La moitié de tous les plastiques deviennent des déchets après seulement quatre années ou moins d'utilisation», explique Roland Geyer, professeur adjoint à la Faculté des sciences environnementales à l'Université de Californie à Santa Barbara, le principal auteur de ces travaux.

«Ce que nous essayons de faire, c'est de créer les fondations d'une gestion durable des matériaux», précise-t-il.

Et «nous pensons que les discussions de politiques à suivre dans ce domaine seront mieux étayées et fondées sur des faits maintenant que nous avons produit ces chiffres», fait valoir le professeur Geyer.

Ces chercheurs insistent sur le fait qu'ils ne plaident pas pour une élimination des plastiques dans l'économie, mais cherchent à encourager une réflexion sur les usages de ces matériaux et leur recyclage.

«Il y a des usages pour lesquels les plastiques sont indispensables, surtout pour fabriquer des produits conçus pour durer longtemps», précise Kara Lavender Law, chercheuse à Sea Education Association (SEA), un organisme de recherche océanographique.

«Mais je pense que nous devons réfléchir soigneusement à notre utilisation étendue des plastiques et nous interroger sur le fait de savoir quand le recours à ces matériaux est nécessaire ou pas», juge-t-elle.

Les auteurs de cette étude relèvent que le fait de recycler est utile si cela permet de réduire la production de nouveaux plastiques.

Ils mettent en garde contre l'incinération de ces débris, qui peut avoir des effets néfastes pour l'environnement et la santé publique.

Presque aucun des plastiques les plus courants n'est biodégradable, ce qui fait que les déchets ne peuvent que s'accumuler.

Agence France-Presse



L'avocate du CCIQ, M^e Nadia El-Ghandouri, affirme que d'autres options seront étudiées d'abord.

FRANCIS VACHON LE DEVOIR

PROJET DE CIMETIÈRE MUSULMAN

Le Centre culturel islamique envisage un recours judiciaire

ISABELLE PORTER
à Saint-Apollinaire

Le Centre culturel islamique de Québec (CCIQ) songe à contester les résultats du référendum sur son projet de cimetière en plaçant la liberté de religion de ses membres a été bafouée alors qu'elle est protégée par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

«C'est sûr que le recours judiciaire est possible», a déclaré l'avocate du Centre culturel islamique de Québec (CCIQ), M^e Nadia El-Ghandouri, à la sortie d'une rencontre à Saint-Apollinaire mercredi. «Avant de judiciariser le dossier, on veut voir s'il n'y a pas d'autres options», a-t-elle toutefois signalé.

Priée de dire s'il s'agirait d'un recours au nom du droit de la liberté de religion protégé par la Charte, elle a ensuite répondu par l'affirmative. «Est-ce qu'il y a des éléments qu'on pourrait soulever pour faire invalider le référendum? Est-ce qu'il y a des droits protégés par la Charte qui ont été bafoués?»

Mardi, l'avocat Julius Grey, un spécialiste des droits de la personne, avait soutenu que le

CCIQ avait des motifs solides pour plaider en cour que le rejet du projet brimait la liberté de religion.

«On n'a pas écrit la Charte pour protéger la majorité. C'est le contraire, avait-il déclaré en entrevue à Radio-Canada. On peut démontrer devant la cour que l'effet du refus est d'empêcher l'épanouissement de ces individus quant à leurs croyances religieuses.»

Mercredi, l'avocate du CCIQ a dit «partager la vision» de M^e Grey. «Il est venu confirmer ce qu'on pense déjà», a-t-elle dit avant de préciser qu'elle n'avait pas eu d'échanges directs avec M^e Grey à ce propos.

Saint-Apollinaire veut tourner la page

Les représentants du CCIQ s'étaient rendus à l'hôtel de ville de Saint-Apollinaire mercredi après-midi pour faire un bilan des dernières semaines avec le maire Bernard Ouellet et le propriétaire de l'entreprise Harmonia (qui possède le terrain convoité par le CCIQ), Sylvain Roy.

Reste à savoir qui ou quelle institution pourrait être traînée devant les tribunaux. La municipalité? Le gouverne-

ment du Québec? Les deux? Mercredi, M^e El-Ghandouri ne l'a pas précisé.

De son côté, le maire de la ville, Bernard Ouellet, n'a pas caché sa volonté de passer à autre chose. «J'ai quand même dit aux gens de la mosquée que je pense que nous, les gens de Saint-Apollinaire, avons fourni notre part d'efforts, a-t-il dit. On va passer à autre chose et on respecte les résultats du référendum.»

Il s'est par ailleurs réjoui du fait que le premier ministre Philippe Couillard s'est engagé à intervenir dans le dossier. «J'ai trouvé ça encourageant parce que là, il semble que ça ne restera pas sur un bureau. Le premier ministre lui-même va prendre ça en main et j'ai confiance. C'est un dossier à régler, il faut que ça avance.»

«Il va falloir éviter des débats comme ceux-là, a-t-il poursuivi. [Des débats] si graves que ça. Il y aura toujours des chicanes, comme on dit, mais des débats comme celui-là, il ne faudrait pas en avoir trop souvent, parce que c'est dur.»

Il a réitéré que des actions s'imposaient «pour le Québec».

«Pas juste nous. C'est l'ensemble du Québec qui est concerné par ce dossier-là.»

Il affirme toutefois n'avoir eu aucun échange avec le personnel du bureau du premier ministre au cours des derniers jours.

«Tu ne fais pas ça à ton pire ennemi»

Le maire Ouellet s'est dit par ailleurs bouleversé par la tenue du colis haineux reçu par la mosquée vendredi. «Je l'ai trouvé méchant, très méchant. J'espère qu'ils vont trouver le coupable, parce que tu ne fais pas ça à ton pire ennemi.»

Enfin, il a ajouté qu'à son avis le CCIQ avait «bien fait» d'attendre avant de rendre la nouvelle publique. «S'ils le sortaient, les gens auraient peut-être pensé que c'était pour influencer le vote. [...] Il y aurait peut-être même eu des gens qui seraient allés jusqu'à dire qu'ils seraient allés jusqu'à dire qu'ils seraient allés jusqu'à dire que c'est eux-mêmes qui l'avaient fait. [...] Je pense qu'ils ont pris la bonne décision.»

Le Devoir

Colis haineux: un acte « lâche » et « répugnant », selon Philippe Couillard

MARCO BÉLAIR-CIRINO
à Edmonton

L'expéditeur d'un colis renfermant un coran abimé et un message haineux à la grande mosquée de Québec est un «lâche», a fait valoir le premier ministre Philippe Couillard. Ce geste «répugnant» doit être condamné avec force, selon lui.

Le Centre culturel islamique de Québec, qui a été secoué par un attentat terroriste le 29 janvier, a reçu vendredi dernier un colis contenant un coran, dont le nom d'Allah était rayé sur la couverture, en plus d'une photo de porcs pataugeant dans de la boue.

«Il s'agit de Québécois et de Québécoises de confession musulmane et personne ne mérite d'être traité de cette façon. C'est un acte de lâcheté: une personne, de façon anonyme, est allée déposer un document injurieux à la porte de la mosquée de Québec. C'est un acte lâche», a déclaré M. Couillard en marge de la rencontre estivale des premiers ministres des provinces et des territoires mercredi à Edmonton.

«La bonne nouvelle, c'est que ça ne reflète pas l'attitude des Québécois dans leur grande majorité par rapport à leurs voisins, des Québécois de confession musulmane, a-t-il ajouté. Cette véritable attitude d'affection et d'amitié, on l'a vue, on l'a entendue

après l'attaque tragique de janvier où les gens sont sortis par milliers dans les rues de Québec pour dire «Non! Non, à la violence. Non, à l'intolérance.»

De passage à Québec mercredi, le premier ministre Justin Trudeau a aussi insisté sur ce point. «On a toujours compris que la diversité peut et doit être une source de force pour nous. Et malgré le fait [...] qu'il y ait des gens intolérants, haineux et même racistes, la population du Québec est, comme on voit partout au Canada, ouverte, respectueuse et fière qu'on soit une société forte, pas en dépit de nos différences, mais grâce à elles.»

Interrogé quant à l'issue du référendum sur le projet de cimetière musulman à Saint-Apollinaire, M. Trudeau a exprimé sa déception. Il a du même souffle assuré que le fédéral interviendrait assurément s'il s'avère qu'il a un rôle à jouer dans le dossier, alors que Québec évalue ce qu'il peut faire à ce chapitre.

Enquête ouverte

Un responsable de la mosquée a remis le colis au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), qui a ouvert une enquête le même jour. Des unités d'appoint de la police ont aussi été déployées.

Le colis a été reçu deux jours avant la tenue du référendum sur l'aménagement d'un cime-

tière musulman à Saint-Apollinaire, mais il semble que les responsables du centre n'ont pas communiqué l'information immédiatement afin de ne pas influencer le vote sur le projet.

Un porte-parole du SPVQ, l'agent David Poitras, assure que les policiers abordent ce dossier avec beaucoup de sérieux, mais il ajoute que l'enquête n'a pas assez progressé pour avoir la certitude que des accusations criminelles peuvent être déposées.

La communauté musulmane de cette mosquée a aussi été la cible d'autres gestes haineux dans le passé. Notamment il y a 13 mois, une tête de porc a été déposée au seuil de l'une des portes avec la note «Bon appétit». La consommation de porc est interdite par le Coran.

Depuis le massacre de l'hiver dernier, des lettres haineuses auraient aussi été envoyées au Centre culturel islamique.

Projet de loi 62

Le gouvernement libéral refuse toutefois de retarder davantage l'étude du projet de loi 62 comme il l'avait fait au lendemain de la tragédie à la grande mosquée de Québec. En effet, M. Couillard avait demandé l'hiver dernier à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, de plutôt consacrer toutes ses énergies à «bonifier» le projet

de loi visant à faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail afin qu'il soit adopté d'ici juin — ce qui a été fait.

Du coup, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale examinera l'étude détaillée du projet de loi sur la neutralité religieuse de l'État, qui prévoit notamment l'obligation de donner ou de recevoir des services de l'État à visage découvert, dès le mois prochain.

L'auteure du projet de loi, Stéphanie Vallée, a promis de présenter des amendements à son projet de loi controversé. Malgré les critiques de l'opposition, elle refuse de donner suite à la recommandation du rapport de la commission Bouchard-Taylor (2008) d'interdire aux employés de l'État en position d'autorité, c'est-à-dire les juges et les gardiens de prison, d'arborer un signe religieux.

«Je demeure convaincu, nous demeurons convaincus, qu'il faut que la façon dont on détermine les accommodements soit raisonnable [et] encadrée, ce qui sera le cas, et que les services publics doivent être donnés et reçus à visage découvert dans notre société [...].», a soutenu M. Couillard lors du Conseil de la fédération mercredi.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir



Un Ivoirien cherche des objets de valeur dans un amas de déchets, surtout de plastique, près d'Abidjan.



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS



JASON FRANSON LA PRESSE CANADIENNE

Philippe Couillard, assis au Conseil de la fédération aux côtés de Brian Gallant, son homologue du Nouveau-Brunswick, a affirmé attendre « plus de conseils d'experts en santé mentale » avant de prendre une décision sur l'établissement de l'âge minimal pour l'achat de cannabis au Québec.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

Pas d'entente sur les conditions de possession de marijuana

Les provinces créent un « groupe de travail » plutôt que de trancher

MARCO BÉLAIR-CIRINO

à Edmonton

Les provinces et les territoires ont tourné autour du pot sur les conditions minimales de possession de cannabis à usage récréatif lors du Conseil de la fédération, mardi et mercredi à Edmonton.

À moins d'un an de la légalisation de la marijuana promise par Ottawa, les premiers ministres ont notamment échoué à s'entendre sur un âge minimal pour l'achat de cannabis. Ils ont plutôt chargé un « groupe de travail provincial-territorial » de colliger « les pratiques exemplaires en matière de légalisation et de réglementation du cannabis, tout en poursuivant des objectifs de réduction des méfaits, de protection de la sécurité publique et de réduction des activités illicites » d'ici au 1^{er} novembre 2017.

Les premiers ministres qui ont défilé au micro de la salle de presse de l'hôtel Macdonald, où le Conseil de la fédération avait établi son quartier général, ont tour à tour insisté sur la nécessité de fixer un âge légal de possession et de culture personnelle de cannabis uniforme *from coast to coast*. Ils cherchent notamment à éviter d'établir des conditions d'achat différentes d'une province à l'autre, comme c'est le cas actuellement pour l'alcool.

L'âge légal pour la consommation de produits alcooliques s'élève à 18 ans au Québec, mais à 19 ans en Ontario. « C'est très important que le Québec et l'Ontario travaillent de concert dans un groupe de travail en raison de notre frontière commune et de la proximité des collectivités québécoises et ontariennes », a fait valoir la première ministre ontarienne, Kathleen Wynne, lors de la conférence de presse de clôture.

L'Association médicale canadienne propose de fixer l'âge minimal d'achat de marijuana à 21 ans, craignant les impacts de sa consommation sur le cerveau des jeunes. Mais Philippe Couillard attend « plus de conseils d'experts en santé mentale » avant de trancher la question.

« Quand je vois des médecins psychiatres parler d'un risque plus élevé de maladies mentales très sévères chez les jeunes, même jusqu'à 19, 20, 21, 22 ans, bien sûr, ça m'interpelle. Mainte-

« C'est une question essentiellement non pas de loisir [mais] de santé publique et de sécurité publique »

Philippe Couillard, premier ministre du Québec

nant, il faut réaliser que ces jeunes consomment déjà la substance », avait affirmé le premier ministre québécois en marge des travaux.

« C'est une question essentiellement non pas de loisir [mais] de santé publique et de sécurité publique. C'est comme cela qu'on va l'aborder. On ne banalisera pas le produit. »

Responsabilités des provinces

Ottawa a confié la tâche aux gouvernements provinciaux et territoriaux de délivrer des permis et de surveiller la distribution et la vente de cannabis — « sous réserve du respect des conditions fédérales minimales », comme l'âge minimum de 18 ans pour l'achat de cannabis, prévues dans le projet de loi C-45.

Le gouvernement fédéral leur a aussi donné les coudées franches pour restreindre les lieux où le cannabis pourra être consommé ou encore modifier leurs lois sur la sécurité routière « de manière à traiter de la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis — par exemple, prévoir la suspension d'un permis pour 24 heures pour les adultes ou la tolérance zéro chez les jeunes conducteurs ».

Pour leur permettre d'« assurer adéquatement cette transition », les premiers ministres des provinces et des territoires pressent Ottawa de démêler une série de questions: les « coûts » liés à la légalisation du cannabis, les « régimes de taxation » qui seront en vigueur, les activités de « sensibilisation du public » aux dangers de la consommation de drogues qui seront or-

ganisées, l'application du Code de la sécurité routière ainsi que « la préparation et la formation reliées aux réseaux de distribution ».

« Si les questions encore en suspens ne sont pas résolues correctement par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires exigeront le report de la date d'entrée en vigueur de la législation », ont mis en garde les chefs de gouvernement réunis dans la capitale albertaine.

M. Trudeau a réitéré mercredi après-midi sa volonté de voir le cannabis légalisé « partout au pays » durant l'été 2018.

« Le système actuel fait mal aux Canadiens. Les jeunes, dans le système actuel, ont trop facilement accès à la marijuana. Et le crime organisé, les gangs de rue, font des millions de dollars de profit par la vente de cette drogue. Nous savons que si nous mettons en place un cadre réglementaire pour la marijuana nous allons pouvoir protéger nos jeunes, nous allons pouvoir éliminer les profits pour le crime organisé », a-t-il fait valoir lors d'un passage à Québec.

Un enjeu électoral au Québec?

La tenue des prochaines élections générales québécoises, fixées le 1^{er} octobre 2018, force aussi l'Assemblée nationale à légiférer au plus tard au printemps 2018, a-t-il fait remarquer à Edmonton. Le temps presse.

« Il reste des consultations à tenir, un projet de loi à déposer [par la ministre Lucie Charlebois] cet automne, à faire adopter le printemps prochain. Après, on s'engage dans un été préélectoral », a précisé M. Couillard.

Le chef du Parti libéral du Québec entrevoit déjà que les balises qui encadreront la production, la distribution et la consommation du cannabis choisies par son gouvernement constitueront « un enjeu » lors de la prochaine campagne électorale, a-t-il convenu. « Le 1^{er} juillet, le projet de loi va être adopté. Il y a des enjeux d'application qui vont se poursuivre. »

Le Devoir

Lire aussi » Négociations constitutionnelles: Ce n'est pas demain la veille. L'éditorial de Robert Dutrisac. Page A 6

SONDAGE LÉGER

Vaste appui de la grande région de Montréal à l'agrandissement du réseau cyclable

MARCO FORTIER

Les résidents de Montréal et des banlieues appuient massivement l'agrandissement du réseau cyclable projeté par les 82 maires de la grande région montréalaise. Une majorité souhaite même utiliser davantage le vélo comme moyen de transport, révèle un vaste sondage Léger mené pour la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Huit résidents de la grande région de Montréal sur dix (80%) affirment que « le réseau cyclable devrait être plus étendu ». Une proportion similaire de répondants (81%) affirme que « le vélo est un moyen de transport qui devrait être encouragé pour se rendre au travail, à l'école, pour le magasinage, etc. ».

Quelque 60% ajoutent qu'ils aimeraient « utiliser davantage le vélo comme moyen de transport ».

Ce sondage a été mené par Internet auprès de 1502 répondants, entre le 30 juin et le 9 juillet 2017. L'enquête est accueillie par la CMM comme une « très bonne nouvelle »: comme *Le Devoir* l'a rapporté au début du mois de juillet, les maires des 82 villes de la région de Montréal s'approprient à adopter un plan ambitieux qui ferait doubler le réseau cyclable à 1166 kilomètres. Ce plan de 320 millions de dollars vise à faire augmenter les déplacements utilitaires à vélo — comme moyen de transport — en plus de stimuler le tourisme cycliste.

« Ce que ça nous dit, c'est que la population est emballée par ce projet-là », dit Suzanne Asselin, analyste directrice à la CMM.

Le réseau cyclable planifié serait susceptible d'augmenter de façon importante la part modale du vélo en réduisant le risque de conflits entre cyclistes et automobilistes, estime la CMM.

Des obstacles

Un réseau cyclable plus sécuritaire (57%), plus étendu (45%) ou équipé de supports à vélo, de haltes, de toilettes ou d'aires de repos (45%) augmenterait la pratique du vélo, selon les répondants.

À l'heure actuelle, plus de la moitié (53%) des résidents de la grande région montréalaise considèrent néanmoins qu'il leur est « impossible d'utiliser le vélo comme moyen de transport ».

La trop grande distance à parcourir est la principale raison (à 25%) invoquée par ceux qui ont pratiqué le vélo au cours des 12 derniers mois, mais qui ne l'utilisent pas à des fins de transport — le vélo est pour eux un loisir. La proportion de ceux qui sont rebutés par la distance à parcourir est plus élevée dans les banlieues nord et sud, avec 27% des répondants, comparativement à 16% pour ceux de l'île de Montréal.

Toujours parmi les adeptes du vélo dans la dernière année, 14% estiment que les déplacements sur deux roues sont trop dangereux, que les automobilistes sont trop menaçants ou qu'il y a trop de circulation pour faire du vélo un moyen de transport.

La voiture d'abord

Le nombre de déplacements à vélo a explosé dans la dernière décennie: ils ont augmenté de 69% dans la grande région de Montréal entre les années 2003 et 2013, et ont doublé dans l'île de Montréal durant la même période, selon les chiffres de la CMM. La vaste majorité des cyclistes (89%) considèrent le vélo comme un loisir.

La voiture reste reine de la route malgré les avancées du vélo. Entre les mois de mai et septembre, 72% des résidents des 82 municipalités de la CMM disent prendre leur auto pour se déplacer; 41% se déplacent à pied, 27% en autobus, 26% en métro et 22% à vélo (les répondants pouvaient mentionner plus d'un moyen de déplacement).

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le nombre de déplacements à vélo a augmenté de 69% dans la grande région de Montréal entre les années 2003 et 2013.

Le Devoir

L'épidémie d'opioïdes inquiète les gouvernements

MARCO BÉLAIR-CIRINO

à Edmonton

Les provinces et les territoires se sont engagés à utiliser une approche de réduction des méfaits afin de combattre l'épidémie de surdoses d'opioïdes sévissant au pays.

D'ailleurs, ils invitent le gouvernement fédéral à envisager l'aménagement de nouveaux sites de consommation supervisés à travers le Canada sans toutefois oublier de « rétablir les ressources fédérales allouées [...] à l'interception

des opioïdes comme le fentanyl et à réduire l'importation et le trafic d'opioïdes ».

Pas moins de 2458 Canadiens sont morts d'une surdose d'opioïdes en 2016, révélait l'Agence de la santé publique du Canada en juin dernier.

L'épidémie frappe durement au Yukon, dans les Territoires-du-Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et en Alberta, où les taux de mortalité apparemment liés à la consommation d'opioïdes s'élevaient à 10 décès pour 100 000 habitants. Le portrait de l'Agence est toutefois

incomplet, puisque les données québécoises n'y apparaissent pas.

Le ministre de la Santé Gaëtan Barrette se préoccupe non moins du nombre élevé de prescriptions d'opioïdes au Québec, a fait valoir le premier ministre Philippe Couillard. « Je pense qu'au fil des années, il y a une sorte de banalisation de l'utilisation d'opioïdes [pour soulager] la douleur chronique. C'est une des raisons pour lesquelles cette situation s'est présentée », a-t-il affirmé.

ACTUALITÉS

AÉROPORTS CANADIENS

Nouvelles mesures de sécurité pour les vols vers les États-Unis

Toronto — S'envoler vers les États-Unis pourrait s'avérer plus fastidieux à compter de mercredi, en raison de l'entrée en vigueur de mesures de sécurité renforcées pour tout vol à destination d'un aéroport américain.

Les transporteurs Air Canada et WestJet ont tous deux avisé les voyageurs de se présenter à l'aéroport deux heures avant le départ de leur vol en raison de nouveaux contrôles de sécurité.

Air Canada signale que les nouvelles exigences du département de la Sécurité intérieure des États-Unis comprennent une plus importante vérification des appareils électroniques personnels, tels que les tablettes et les ordinateurs portables.

Tout appareil plus grand qu'un téléphone intelligent devra être facilement accessible ou retiré de son étui, sac ou emballage, précise la com-

panie aérienne.

WestJet prévient ses passagers que cette sécurité accrue concerne tous les vols commerciaux en provenance du Canada et à destination des États-Unis.

Des «renseignements évalués»

Le mois dernier, les autorités américaines avaient annoncé qu'«à la lumière de renseignements évalués», il était nécessaire de renforcer les contrôles de sécurité effectués dans quelque 280 aéroports à travers 105 pays.

La communauté de l'aviation fait face à un «ennemi agile et qui sait s'adapter», avait précisé le département américain de la Sécurité intérieure sur son site Web, évoquant la menace terroriste contre les vols commerciaux.

La Presse canadienne

Un Canadien accusé de piratage conteste son extradition

Hamilton — Le Canadien accusé dans l'affaire du piratage massif de courriels de Yahoo! contestera son éventuelle extradition vers les États-Unis, a indiqué son avocat. L'avocat Amedeo Di-Carlo, qui représente Karim Bararov, a précisé mercredi que, s'il ne parvient pas à négocier avec les autorités américaines une issue convenable pour son client avant une audience prévue le 8 septembre, il tenterait de le garder en sol canadien. Karim Bararov avait été arrêté en mars, à Hamilton, en Ontario, en

vertu de la Loi sur l'extradition, après que les autorités américaines l'eurent accusé de piratage informatique, d'espionnage économique et d'autres crimes. Trois autres personnes ont aussi été accusées dans cette affaire, dont deux sont considérées comme des agents présumés du service de sécurité fédéral de la Russie. Yahoo! a affirmé en septembre que les renseignements d'au moins 500 millions de comptes d'utilisateurs avaient été volés dans une cyberattaque survenue deux ans plus tôt. M. Bararov est accusé d'avoir piraté 80 comptes Yahoo! et risque une peine maximale de 20 ans de prison aux États-Unis s'il est reconnu coupable.

La Presse canadienne



Des maisons détruites par le feu à Boston Flats. L'état d'urgence devait d'abord prendre fin vendredi.

INCENDIES DE FORÊT

La Colombie-Britannique prolonge l'état d'urgence

Victoria — Le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique prolonge l'état d'urgence de deux semaines alors que les incendies de forêt continuent de faire des ravages dans le centre et le sud de la province.

Le premier ministre néodémocrate John Horgan a affirmé, mercredi, qu'un soutien additionnel est nécessaire pour les 45 000 personnes déplacées par les incendies qui ont rasé jusqu'ici plus de 3500 kilomètres carrés de territoire. Plus de 150 incendies de forêt font toujours rage dans la province.

Des vents moins forts ont par ailleurs permis aux sapeurs de progresser dans leur tâche de barrer la route aux incendies qui menacent encore certaines localités, a indiqué le responsable des communications du service provincial de lutte contre les incendies, Kevin Skrepnek.

Le nombre d'incendies a ainsi été réduit à 155, dont 15 menacent des localités.

L'état d'urgence devait initialement prendre fin vendredi. La prolongation signifie que les personnes qui n'ont pu rentrer chez elles depuis plus de 14 jours recevront une deuxième prestation de 600\$, a précisé le premier ministre Horgan. Ces sommes seront puisées d'un fonds de 100 millions de dollars administré par la Croix-Rouge canadienne.

M. Horgan a qualifié la situation comme étant sans précédent: en règle générale, les personnes déplacées par un état d'urgence peuvent regagner leur domicile en moins de deux semaines. «Ce ne sera peut-être pas le cas pour certains résidents», a-t-il admis mercredi à l'extérieur du parlement, à Victoria, à son premier jour complet dans ses fonctions — il a été assermenté mardi.

Renforts australiens

Une cinquantaine d'experts australiens sont par ailleurs arrivés en renfort, mercredi. Selon une porte-parole du service provincial de lutte contre les incendies, les pompiers locaux profiteront de l'expertise australienne en matière d'équipement, de technologie et de soutien logistique.

Les autorités ont par ailleurs indiqué mercredi que l'incendie qui a détruit huit résidences au nord de Kelowna était maintenant complètement circonscrit, et que les résidents de 58 propriétés de Lake Country pouvaient rentrer chez eux immédiatement, même si l'état d'alerte est maintenu.

L'avis sur la qualité de l'air dans la grande région de Vancouver et dans la vallée du Fraser a été retiré mercredi, grâce aux forts vents.

La Presse canadienne

Report de la réouverture de l'A-25 à Saint-Roch

Saint-Jérôme — La réouverture de l'autoroute 25 à Saint-Roch-Ouest, dans la région de Lanaudière, est reportée.

Les travaux entrepris entre les kilomètres 44 et 45 après l'affaissement de la chaussée, le 7 avril dernier, dureront plus longtemps que prévu.

La réouverture de cette portion d'autoroute en direction sud est maintenant envisagée lors de la première semaine du mois d'août. Dans les jours suivants, on procédera à la réouverture en direction nord.

Une porte-parole du ministère des Transports, Sarah Bensaoud, a expliqué que la priorité était donnée pour le chantier en direction sud, car il y a actuellement une déviation de près de cinq kilomètres pour les automobilistes. Pour celui de la 25 Nord, il y a une voie de déviation qui permet de reprendre très rapidement l'autoroute dans le secteur. Dans le cas de la 25 Sud, les travaux sont terminés à plus de 90%, comparativement à plus de 60% pour la 25 Nord.

Trois mois de travaux

Au moment de la fermeture de l'autoroute, on prévoyait la réalisation de travaux durant trois mois. Le chantier a commencé le 1^{er} mai, mais les travaux ont d'abord été retardés par les graves des ingénieurs de l'État et de l'industrie de la construction.

Puis, le ministère des Transports a dû tenir compte de la complexité de l'installation d'un remblai léger. Les travaux ont par ailleurs été retardés par des conditions météorologiques défavorables. Le chantier a reçu beaucoup de pluie et, comme il est dans un sol argileux, il a fallu attendre que le terrain soit sec pour effectuer certains travaux.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à un représentant de 9310-6052 Québec Inc. de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Laval situé au 2800, St-Martin Ouest, Laval Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance, Avis d'assignation, Liste des pièces et Pièces P-1 à P-11 qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 540-22-025705-178.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Jacques Plante, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 17 juillet 2017
Lucie Meunier, Huissier

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Roberto Ioannone, Nathalie Hamelin et Stéphanie Fontaine de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance et Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-240125-172.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Veronique Tasse et Jean Marie Gadois, huissiers, qui ont tenté sans succès de vous signifier le présent document. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 17 juillet 2017
Lucie Meunier, Huissier

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Annie Lambert de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Joliette situé au 200, rue Saint-Marc, Joliette, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance, Avis d'assignation et Pièces P-1 et P-2 qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 705-22-016819-177.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Simon Menard, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 18 juillet 2017
Lucie Meunier, Huissier

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16288

Service de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR)

L'ouverture des soumissions prévue pour le 26 juillet 2017 est reportée au 31 juillet 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 17 juillet 2017

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-15801

Fourniture de vannes papillon, de vannes guilloitine, actuateurs manuel et électrique (350 mm - 1800 mm) - 60 mois

L'ouverture des soumissions prévue pour le 7 août 2017 est reportée au 14 août 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 20 juillet 2017

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat

Appel d'offres public

Montréal

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension statuera sur les demandes de permis de démolition pour les bâtiments portant les numéros civiques :

- 8560, rue Saint-Hubert
- 7294, rue Lejeunesse
- 1000, avenue Beaumont
- 7241-7247, rue Boyer
- 7750, avenue De Chateaubriand

et ce, le 7 août 2017, à 18 h, au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ces permis de démolition, doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement. Ces commentaires doivent être transmis au bureau d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3 et ce, conformément à l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14007), au plus tard le 31 juillet 2017, à 16 h 30.

Fait à Montréal le 20 juillet 2017

La secrétaire d'arrondissement, Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-17-028 Réaménagement du parc Marcelle-Barthe dans l'arrondissement de Ville-Marie

Date d'ouverture : 22 août 2017

Dépôt de garantie : 10% de cautionnement

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 juillet 2017 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Renseignements : vm-appeloffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 20 juillet 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^{re} Domenico Zambito

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du mardi : Réservations avant 15 h le vendredi

Boucherville
Direction des travaux publics et des approvisionnements
APPEL D'OFFRES
SP-17-38

La Ville de Boucherville demande des soumissions pour :

ACHAT D'UN CAMION À BENNE BASCULANTE, 10 ROUES, DE FABRICATION 2017 OU PLUS RÉCENT AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Ouverture des soumissions : LE MERCREDI 9 AOÛT 2017, À 10 HEURES

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Boucherville et distribués par le site internet SEAO (Système électronique des appels d'offres).

On peut commander les documents d'appel d'offres à compter du JEUDI 20 JUILLET 2017 sur le site Internet du SEAO à l'adresse www.seao.ca. Pour toute information, veuillez composer le (514) 856-6600.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé ou traite bancaire, au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) payable à la Ville de Boucherville.

Chaque soumission doit être déposée au bureau du greffier de la Ville de Boucherville, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, avant 10H LE MERCREDI 9 AOÛT 2017 (horodaté par la Direction du greffe), dans une enveloppe scellée portant l'inscription « SP-17-38, ACHAT D'UN CAMION À BENNE BASCULANTE, 10 ROUES, DE FABRICATION 2017 OU PLUS RÉCENT AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT », ainsi que les coordonnées de la compagnie soumissionnaire.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à 10H LE MERCREDI 9 AOÛT 2017 à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boucherville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec M^{me} Marie-Josée Nolin au (450) 449-8100, poste 8005.

Donné à Boucherville ce 20 juillet 2017.

Marie-Josée Salvail, directrice
Direction des travaux publics et des approvisionnements
Ville de Boucherville

Boucherville
Direction des travaux publics et des approvisionnements
APPEL D'OFFRES
SP-17-39

La Ville de Boucherville demande des soumissions pour :

TRAVAUX D'ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE DE FRÈNES POUR LES RUES ET LES PARCS RÉCRÉATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE

Ouverture des soumissions : LE MERCREDI 9 AOÛT 2017, À 10 HEURES

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Boucherville et distribués par le site internet SEAO (Système électronique des appels d'offres).

On peut commander les documents d'appel d'offres à compter du JEUDI 20 JUILLET 2017 sur le site Internet du SEAO à l'adresse www.seao.ca. Pour toute information, veuillez composer le (514) 856-6600.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé ou traite bancaire, au montant de NEUF MILLE DOLLARS (9 000 \$) payable à la Ville de Boucherville.

Chaque soumission doit être déposée au bureau du greffier de la Ville de Boucherville, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, avant 10H LE MERCREDI 9 AOÛT 2017 (horodaté par la Direction du greffe), dans une enveloppe scellée portant l'inscription « SP-17-39, TRAVAUX D'ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE DE FRÈNES POUR LES RUES ET LES PARCS RÉCRÉATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE », ainsi que les coordonnées de la compagnie soumissionnaire.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à 10H LE MERCREDI 9 AOÛT 2017 à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boucherville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec M^{me} Marie-Josée Nolin au (450) 449-8100, poste 8005.

Donné à Boucherville ce 20 juillet 2017.

Marie-Josée Salvail, directrice
Direction des travaux publics et des approvisionnements
Ville de Boucherville

Du bénévolat, oui ! Mais où ?

514.842.3351
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL
cabm.net

ACTUALITÉS

L'humour queer est-il vraiment courageux ?

Thomas Leblanc et Tranna Wintour témoignent d'un nouvel humour montréalais de la diversité

DOMINIC TARDIF

Récemment, Thomas Leblanc montait sur la scène du Bordel Comédie Club, et balançait quelques blagues au sujet de la vie intime d'un jeune homosexuel. Ce qui tombe sous le sens: Thomas Leblanc est un jeune homosexuel. «Après mon set, l'animateur revient au micro et me présente à nouveau en disant que j'avais été courageux», se rappelle-t-il. «Évidemment, si j'avais parlé de la fellation que m'a faite ma blonde, personne n'aurait associé ça à une forme de courage.»

L'anecdote, en apparence banale, encapsule bien comment les humoristes de la communauté queer, même dans un milieu plutôt bienveillant comme celui du Bordel, sont souvent renvoyés à leur différence et contraints de porter sur leurs épaules le fardeau d'un certain travail pédagogique, qu'ils le veulent ou non.

«C'est pour cette raison-là que je suis plus à l'aise dans un environnement queer et féministe que dans un environnement où c'est juste des gars blancs hétérosexuels», explique l'humoriste. Lorsque je suis sur scène dans un lieu comme le Bordel et que je parle de ma sexualité, c'est forcément subversif, alors que ça ne devrait pas l'être.»

Après avoir consacré un spectacle à la «p'tite fille» de Charlemagne (Sainte Céline) et un autre à une pulpeuse diva américaine (Sweet Mariah: A Carey Christmas), Thomas Leblanc célèbre cette semaine avec son acolyte Tranna Wintour les femmes de la pop des années 1990, des Spice Girls à Alexy Morissette, dans Crazy Sexy 90's. Le cabaret, à l'image de ses créateurs, mêle l'anglais et le français, le masculin et le féminin, la folie et l'indignation, pour ausculter, malgré la frivolité de la prémisse, l'angoisse se terrant derrière notre obsession collective, et précocité, pour le passé.

En grimant les escaliers vers le loft de l'avenue des Pins où se déroule notre dis-

cussion, Thomas Leblanc prévient très gentiment l'auteur de ces lignes que sa collègue Tranna Wintour n'est pas une dragqueen, mais bien une femme trans. Parce qu'elle occupe les planches de manière aussi flamboyante que son idole de jeunesse Mariah Carey, la Montréalaise est souvent victime de cette méprise.

«J'essaie de laisser aller et ne pas trop me préoccuper de comment les gens me décrivent», confie-t-elle en anglais. Ce qui ne l'empêche pas de mesurer le puissant impact de sa simple présence scénique sur l'imaginaire de certains spectateurs. «Il y a plein d'hommes et de femmes straight qui sont venus me parler après des spectacles pour me dire: "Tu es la première personne trans que je vois. Tu as transformé mon regard." Je trouve toujours ça un peu ridicule, parce que ce n'est pas mon objectif et que je ne me sens pas courageuse. Mais je sais que d'être visible, pour une personne trans, c'est déjà faire preuve de courage.»

Comment rire de Caitlyn Jenner ?

Vous direz à Tranna Wintour que la question de la diversité, en humour, a quelque chose de complexe, et elle vous répondra rapidement que la diversité n'a rien de complexe du tout. «Si t'organises un show et que ce ne sont que des gars blancs straight sur l'affiche, t'es complètement déconnecté. Le simple fait que ce genre de soirées existe encore me dépasse complètement», tranche-t-elle.

Alors, précisons notre pensée: les enjeux de la diversité — sexuelle ou ethnique — ne peuvent-ils être abordés sur une scène comique que par des gens appartenant à des communautés minorisées? Parlons concrètement: une vanne au sujet de Caitlyn Jenner (la championne olympique américaine) est-elle forcément transphobe, comme le plaident avec vigueur sur le Web les justiciers d'une



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Tranna Wintour et Thomas Leblanc célèbreront cette semaine les femmes de la pop des années 1990 dans Crazy Sexy 90's.

« Si t'organises un show et que ce ne sont que des gars blancs straight sur l'affiche, t'es complètement déconnecté »

Tranna Wintour

gauche intransigeante ?

«La chose la plus importante présentement, c'est la considération, avance Tranna. Je faisais il n'y a pas si longtemps une blague qui fonctionnait bien dans laquelle je racontais qu'un journaliste m'a déjà pris pour une femme noire, ce qui

est hilarant. Je disais que c'était le plus beau compliment qu'on puisse offrir à une femme blanche, de la prendre pour une femme noire. Puis j'ai vu le documentaire 13th [sur l'incarcération de masse de citoyens afro-américains] et j'ai décidé que ma blague minimisait la

douleur de l'expérience noire aux États-Unis. Mes intentions ne se voulaient pas blessantes, mais malgré tout, je ne pouvais pas, en toute connaissance de cause, faire cette blague-là.»

«Donc, pour répondre à la question, poursuit-elle, je ne pense pas qu'une blague puisse être intrinsèquement transphobe. Je pense par contre que la majorité des humoristes straight qui font des blagues sur des personnes trans ne déploient pas l'effort nécessaire pour comprendre l'expérience trans. Ce qui est très paresseux.» Même si elle admet que la vindicte populaire 2.0 contribue parfois à crucifier celui qui s'est mis le pied dans la bouche en toute bonne foi,

Tranna Wintour croit qu'un minimum d'empathie, et de capacité à reconnaître ses torts, immunisera quiconque contre un réel lynchage.

«L'avenir et l'argent se trouvent dans la diversité de toute façon», conclut Thomas Leblanc. Ce que Sugar Sammy a fait au Québec, c'est incroyable: un «brown guy» de Côte-des-Neiges qui devient une vedette partout dans la province, sans l'aide d'une machine, ça me rend fier des Québécois.»

Collaborateur Le Devoir

CRAZY SEXY 90'S
Du 20 au 22 juillet à 22 h, au Wiggle Room

COMMENT LE DIRE ?

Queer, un flou clair pour les minorités sexuelles

La langue de Molière a-t-elle des limites qui ouvrent la porte aux emprunts? Cet été, *Le Devoir* se penche sur certains mots anglais récents de plus en plus utilisés en français et qui n'ont pas trouvé d'équivalent juste dans notre langue. Aujourd'hui: *queer*.

SOPHIE CHARTIER

Depuis le *coming out* de Cœur de pirate, dans la foulée du triste attentat d'Orlando, en juin 2016, le mot *queer* est devenu mieux compris au Québec dans son rejet des normes des genres et de l'hétérosexualité. En même temps, le mot s'est aussi ancré dans le quotidien, sans qu'aucune des traductions françaises proposées n'ait de succès. Est-ce vraiment grave, demande la communauté concernée?

«Je ne pense pas que pour les gens qui utilisent le terme ce soit problématique», avance Gabrielle Bouchard, militante des droits trans et éducatrice populaire au Centre de lutte contre l'oppression des genres, affilié à l'Université Concordia. C'est un mot solide, les gens comprennent bien ce qu'il veut dire. Le traduire simplement pour le traduire lui enlèverait son contexte historique.»

Si *queer* est aujourd'hui beaucoup utilisé comme terme parapluie pour parler de différentes minorités sexuelles, il faut garder en tête que c'est un mot avec une forte charge politique, avance M^{me} Bouchard. «Il faut se souvenir que c'était quand même une insulte, à l'origine, ajoutée-elle. Là, c'est une façon de dire "je refuse que tu utilises ça pour m'abaisser". Sans [cette valeur de réappropriation], tu n'as pas la même force!»

L'auteur-compositeur-interprète gaspésien Silver Catalano est d'accord. Seule *dragqueen* de la Gaspésie, l'artiste définit son identité de genre comme fluide. Pour lui, il est important de se rappeler le contexte d'émergence du terme. «Dans les années 1960 et 1970, les membres de la communauté gaie se faisaient traiter de "freaks". Ce n'était pas juste défendre l'égalité, c'était se battre contre la police et la violence!»

C'est le groupe d'action Queer Nation qui popularise sa réappropriation militante, au début des années 1990, lorsque ses membres mènent une lutte contre l'inaction des autorités devant les ravages du VIH/sida. Leur slogan «We're here, we're queer, get used to it» marque le début de son emploi politique.

Des tentatives

En France, on peut lire parfois le néologisme



MARK BLINCH LA PRESSE CANADIENNE

La parade Pride de Toronto, le 25 juin dernier. «C'est difficile de ne pas genrer les choses», dit la militante Gabrielle Bouchard, qui croit tout de même que notre vocabulaire pourrait changer.

«transpédégouine», qui reproduit cette même réappropriation de l'insulte. Chez nous, le mot «allosexuel» est accepté par l'Office de la langue française en guise de traduction pour *queer*. Mais cette traduction n'a pas la même force de frappe, note Bruno Laprade, agent de communication et de liaison au Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et doctorant en sémiologie. «Le mot n'a pas remporté de véritable succès dans la population. L'adoption du mot *queer* parle beaucoup de notre américanisation et des limites du français à rendre compte de ses fondements sexistes. Les langues fonctionnent par incorporation. Il n'y a pas de raison pour laquelle le français ne pourrait pas inclure le mot *queer* dans son vocabulaire sans avoir à le traduire», répond le jeune chercheur.

Pour Silver Catalano, le terme, bien précis, a tellement été adopté qu'il peut être compris partout dans le monde. «Ce n'est même pas nécessairement un mot "anglais". Je dirais que c'est un mot international.»

Au neutre ?

Bruno Laprade a fréquenté les milieux militants *queer* («avec ses parties, ses lieux, ses revendications, ses façons de s'habiller») pendant une dizaine d'années. Notre langue, croit-il, n'est pas facile d'accès pour cette communauté; très grande, notre vocabulaire s'adapte mal au refus du genre.

C'est une des grandes batailles à mener actuellement, croit Gabrielle Bouchard. «C'est difficile de ne pas genrer les choses», dit l'éducatrice. Il faut s'habituer à changer la façon dont on écrit et on parle. Ça demande un effort, c'est évident.»

La militante des droits des trans donne l'exemple de l'ancien emploi de la formule de politesse «mademoiselle», pour les femmes non mariées. «C'était un mot qui contenait un jugement sociétal», affirme M^{me} Bouchard. Depuis, on a trouvé d'autres façons de s'adresser aux femmes. Je pense qu'on peut faire la même chose pour Monsieur, Madams et tout le reste.» Les médias américains sont nombreux à

Chronologie du terme

Dans la langue anglaise À partir du XVI^e siècle, *queer* intègre le vocabulaire courant en Grande-Bretagne, signifiant bizarre, étrange ou excentrique. Il apparaît d'ailleurs dans l'expression «in Queer Street», qui veut dire se trouver dans l'embarras financier. Il n'a alors aucun lien avec les personnes homosexuelles.

Dans les insultes Au tournant du XX^e siècle, le mot devient de plus en plus populaire pour parler des hommes qui sont efféminés. Traiter un homme de *queer* était une façon de l'accuser d'actes sexuels jugés dépravés.

Dans la rue Vers la fin des années 1980, la réappropriation s'amorce. Les militants de Queer Nation expliquent ainsi l'adoption de l'insulte: «Employer *queer* est une façon de nous rappeler comment nous sommes perçus par le reste du monde.»

Dans les écrits universitaires Lorsque la philosophe et théoricienne du genre Judith Butler publie en 1990 *Gender Trouble*, son ouvrage phare, c'est le raz-de-marée dans les champs d'études féministes. L'essai servira de base à la «théorie *queer*», terme pondu par l'auteure et théoricienne italo-américaine Teresa de Lauretis en 1991. Le mot y est alors employé par souci d'inclusion, par opposition à «gay and lesbian».

Dans la culture pop Au début des années 2000, *queer* devient un synonyme de gai. Des émissions comme *Queer Eye for the Straight Guy* et *Queer as Folk* sont diffusées sur les grandes chaînes.

avoir adopté le pronom «they» au singulier, afin de rendre les écrits le plus neutre possible. Mais comment l'appliquer à notre réalité francophone? «Mon préféré c'est "ille", répond Gabrielle Bouchard. Il est facile à utiliser et c'est celui qui marche le plus. Il y a "iel", aussi, mais c'est un exercice de diction plus ardu.»

De son côté, Silver Catalano accorde peu d'importance aux pronoms que les gens emploient à son endroit. «Personnellement, tu peux m'appeler ce que tu veux. Certains vont alterner masculin et féminin. Ça m'importe peu. *Queer*, je le vois plus comme un «statement» identitaire.»

Le Devoir

ÉDITORIAL

NÉGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES

Ce n'est pas demain la veille

Au Conseil de la fédération, Philippe Couillard a présenté sa Politique d'affirmation, qui rappelle l'importance de procéder à des modifications constitutionnelles afin de satisfaire les revendications du Québec. Dans un climat de bonne entente, ses homologues des autres provinces, rassurés par un premier ministre québécois qui ne cache pas son attachement indéfectible au Canada, ont montré de l'ouverture, d'autant plus qu'ils savent bien qu'ils n'ont rien à craindre de ce côté après la fin de non-recevoir servie par Justin Trudeau.

La fédération est «chanceuse» d'avoir Philippe Couillard comme premier ministre du Québec, a affirmé le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil. Son homologue de la Saskatchewan, Brad Wall, qui voudrait bien qu'Ottawa profite de la révision, en 2019, du programme de péréquation pour couper les vivres au Québec, s'est réjoui que la Politique d'affirmation du Québec, intitulée *Québécois, notre façon d'être Canadiens*, ne fixe aucun échéancier. «Dieu merci qu'un tel document ait été présenté par un premier ministre fédéraliste comme Couillard», a-t-il dit.

À la suite d'une brève présentation par le premier ministre du Québec devant ses pairs mardi matin, Brad Wall a affirmé qu'il jugeait «raisonnable» que des négociations puissent se tenir un jour afin que le Québec, ce «partenaire fondateur», puisse apposer sa signature au bas de la Loi constitutionnelle de 1982. Un jour lointain, doit-on comprendre.



ROBERT DUTRISAC

Sur cet enjeu, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Dwight Ball, qui était aux côtés de Philippe Couillard, mercredi, pour annoncer une entente bilatérale entre le Québec et sa province, a tout simplement rappelé que Justin Trudeau avait fermé la porte à toute modification à la Constitution. La question ne se pose donc pas.

Ça tombe bien: Philippe Couillard n'a pas l'intention de forcer les choses et ne montre aucun empressement à imposer un quelconque échéancier. Il a même évoqué le fait que ce pourrait être un autre premier ministre que lui qui pourrait s'asseoir un jour à la table des négociations.

Devant ses homologues, c'est plutôt à un exercice pédagogique que Philippe Couillard s'est prêté. Il n'a fait que jeter les bases d'une «compréhension commune» de la position du Québec, comme l'indique la politique, dans une démarche de «rapprochement» entre les Québécois et les Canadiens, démarche chère à son ministre responsable des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier.

En sens, Philippe Couillard, qui ne fait peur à personne au sein de cet aréopage et à qui on ne prête aucune intention cachée, a rempli ses objectifs, aussi modestes — et réalistes — fussent-ils.

En revanche, l'intention d'Ottawa, annoncée vendredi par le ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, de traiter de «gouvernement à gouvernement» avec les autochtones a soulevé l'appréhension des provinces, à commencer par celle du Québec.

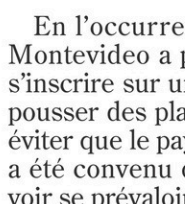
Le *Devoir* a appris que les juristes du Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) s'affairaient à déterminer si la volonté fédérale de poursuivre «le processus de décolonisation» en traitant de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations et les Inuits — ce qui passe par l'abolition de la Loi sur les Indiens — peut se matérialiser sans changements constitutionnels. Philippe Couillard croit à première vue que non. Or, comme Justin Trudeau n'a aucune intention de rouvrir la Constitution, force est de constater qu'Ottawa juge que la Couronne jouit de toute la latitude pour aller de l'avant.

URUGUAY

Cannabis étatisé

Dans le débat de plus en plus international sur la décriminalisation du cannabis, ce n'est pas peu dire que l'Uruguay est à l'avant-garde. Avec l'adoption en 2013 d'une loi légalisant la marijuana, il est devenu le premier pays au monde à autoriser pleinement sa production et sa vente à des fins récréatives et à le faire sous contrôle de l'État. La loi est finalement entrée en application mercredi, près de quatre ans plus tard, avec la possibilité d'acheter en pharmacie dix grammes de cannabis par semaine au maximum, au prix — inférieur à celui du marché noir — de 1,30\$US le gramme, de manière à couper l'herbe sous le pied des trafiquants de drogue.

Petit pays sud-américain de 3,5 millions, l'Uruguay est avant-gardiste à plus d'un titre. Il est officiellement laïque depuis 1919. La peine de mort y a été abolie en 1907 et les femmes y ont le droit de vote depuis 1927. Le mariage gai a été légalisé en 2012 en même temps que, la même année, l'avortement a été dépénalisé, encore qu'à certaines conditions. La légalisation du cannabis va dans le sens de cette culture progressiste.



GUY TALLEFER

En l'occurrence, le gouvernement de gauche au pouvoir à Montevideo a pris son temps et pris des précautions. Il fallait s'inscrire sur un registre de consommateurs pour pouvoir faire pousser des plants chez soi ou acheter de la marijuana. Et pour éviter que le pays ne se transforme en «mecque du cannabis», il a été convenu que seuls les citoyens uruguayens allaient pouvoir se prévaloir de la loi.

N'empêche que la législation a suscité une énorme polémique dans la société uruguayenne, à commencer par le débat autour du fait que le pharmacien se trouverait à devenir *pusher*, pour ainsi dire. On peut toutefois concevoir que les réticences s'apaisent si la loi réussit dans les faits à étouffer le marché illicite et à réduire la criminalité.

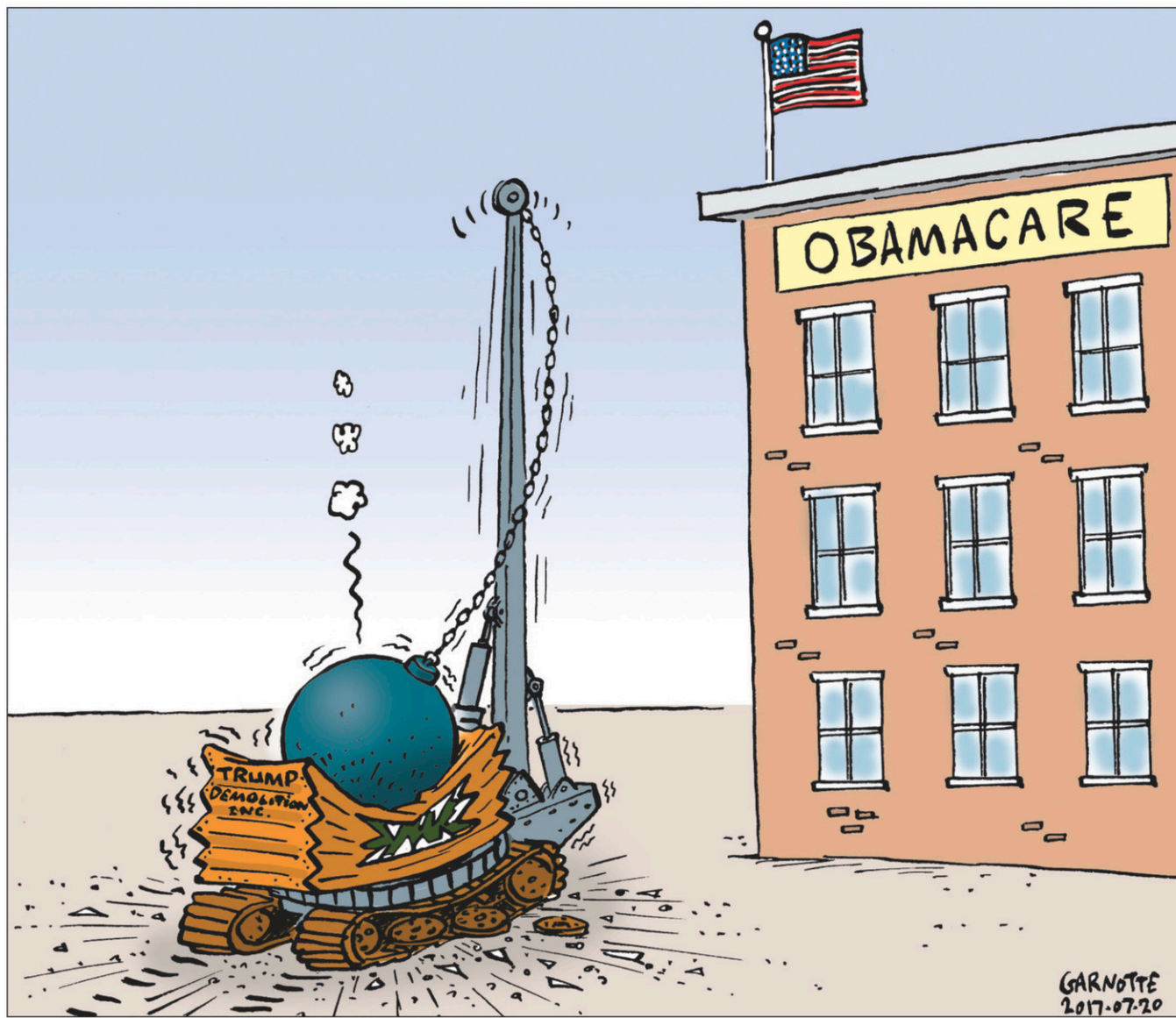
La nouvelle loi s'inscrit en tout cas dans un large mouvement qui se dessine en Amérique latine pour constater l'échec de la «guerre contre la drogue» soutenue par Washington et pour promouvoir une approche qui passe moins par la répression que par les défis de santé publique et de traitement des toxicomanies. Des pays comme la Colombie, le Guatemala, le Mexique et l'Argentine remettent aujourd'hui en question, à divers degrés, une approche répressive dont les coûts sociaux s'avèrent exorbitants. Ce n'est pas trop tôt.

Pour le Canada, qui se prépare à lui emboîter le pas d'ici le milieu de 2018, l'Uruguay est forcément un laboratoire dont il faudra surveiller l'expérience.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

La maternelle à 4 ans à travers le monde ?

Le mois dernier, le gouvernement Couillard a décidé d'ouvrir 100 nouvelles classes de maternelle pour les enfants de quatre ans en milieu défavorisé. En fait, l'apprentissage au cours de ces premières années de vie est primordial pour donner à chacun sa chance de réussir plus tard dans la vie.

Or, si se trouve que la même réalité se reflète dans le monde en développement. Quand les jeunes enfants sont stimulés intellectuellement, ils réussissent mieux. Les effets sont encore plus frappants chez les filles: une fille qui est soutenue en bas âge a de plus fortes chances de passer au secondaire, et pour chaque année supplémentaire de scolarité au secondaire, ses revenus augmenteront de 10 à 20%, ce qui fait augmenter le PNB de tout le pays. Vu que le gouvernement de M. Trudeau

vient d'adopter une politique d'aide internationale féministe, espérons qu'il saura faire se faire l'émule de monsieur Couillard et qu'il contribuera à la multiplication des classes pour la petite enfance dans les pays en développement.

Jean-François Tardif
 Gatineau, le 18 juillet 2017

Montréal, la Monaco des pauvres

Voilà qu'après les éternels travaux de réfection des rues de Montréal, qui occasionnent des congestions monstres, des détours sans fin, des difficultés de stationnement, des pertes de temps inouïes, voilà qu'après les marathons et les tours cyclistes de tous acabits qui paralysent la libre circulation des citoyens, des touristes, des compagnies de transport, des personnes à mobilité réduite dont je fais partie, on ajoute 12 jours de préparation et de perturbations d'un

concert infernal de machinerie, d'installation de barrières de sécurité, avec la tenue, pour au moins trois ans, en plein centre-ville, de la Formule E.

On ne saurait être contre la vertu. Il est louable qu'on fasse la promotion des voitures électriques.

J'imagine également que cet événement apportera une visibilité à Montréal et des retombées économiques dont elle a bien besoin. Mais est-ce toujours aux irréductibles Montréalais d'assumer la note? Hélas! Montréal n'est pas Monaco. Le boulevard René-Lévesque, dont on parfait le revêtement pour la Formule E, n'est pas Monte-Carlo.

Serait-il farfelu de suggérer que l'an prochain, au lieu de paralyser le centre-ville, on utilise le circuit Gilles-Villeneuve pour l'événement? À tout le moins qu'on pense à un circuit dans une périphérie montréalaise moins névralgique?

André Bisailon, un citoyen excédé
 Montréal, le 18 juillet 2017

L I B R E O P I N I O N

OMAR KHADR

Une grande faille et la dérive

BÉATRICE VAUGRANTE

Directrice générale, Amnistie internationale
 Canada francophone

Je ne souhaite pas évoquer ici l'énorme iceberg qui vient de se détacher ni les causes et les conséquences de cette dérive. Mais j'ai plusieurs fois pensé à cette métaphore, la grande faille et la dérive, pour ce qui touche le dossier Omar Khadr.

Un État de droit

Bien entendu, j'accepte les débats portant sur le montant du dédommagement qui lui a été accordé. Mais je suis encore saisie devant le flot d'injures, de faussetés, d'amalgames, de jugements sans fondements, de comparaisons boiteuses qui lui sont adressés ou qui conspuent la décision du gouvernement de présenter des excuses et une compensation pour les nombreuses années au cours desquelles tant les actions que l'inaction du Canada ont contribué aux graves violations de ses droits subies dès 2002. Avec le temps, le dévoilement de ce qu'est Guantánamo, le retour au Canada, trois jugements de la Cour suprême du Canada, sa libération, les dossiers précédents (Omar Khadr est la 6^e personne à qui sont offertes excuses et compensation de la part du Canada)... et un autre jugement récent en sa faveur qui rejette le gel des avoirs, j'espère qu'un certain apprentissage collectif aurait fait avancer notre propre engagement sur l'importance des droits pour tous, sans exception. La juge, la semaine dernière, a cru bon de préciser qu'il n'y avait pas de loi pour Omar Khadr et d'autres pour les Canadiens.

Voilà la faille. Il semble que nous ne sommes pas tant attachés à un État de droit. Nous nous faisons juges et, selon la situation, le nom, les circonstances, nous clamons que, par exemple, oui, nous pouvons torturer et détenir arbitrairement une personne pendant des années; oui, un procès où les droits de la défense sont réduits est acceptable; oui, de l'information obtenue sous la torture et les mauvais traitements est recevable; oui, nous pouvons accuser de crime de guerre une personne, et même un mineur, d'avoir tué un soldat américain lors d'un conflit, et nous en ferons un exemple... [...]

Et oui à une approche démesurée et non supervisée sur la sécurité nationale qui fait fi de la protection universelle des droits de la personne.

Tout cela n'est pas acceptable! Ni pour Omar Khadr ni pour chacun et chacune d'entre nous. Ni ici ni ailleurs. [...]

Protéger un mineur

Le Canada a largement failli à protéger les droits d'un Canadien mineur. Amnistie internationale a fait part de ses inquiétudes au gouvernement canadien dès octobre 2002 alors qu'Omar Khadr était toujours détenu par les Forces armées américaines à la base aérienne de Bagram. Pendant tout le temps de détention d'Omar Khadr à Guantánamo, aux plus hauts échelons politiques, le gouvernement précédent a refusé de prendre la défense des droits d'un citoyen canadien et, pendant des années, n'a offert aux médias, au Parlement et aux tribunaux que des propos incendiaires plutôt que de faire de véritables

efforts pour lui venir en aide. Et ces propos incendiaires continuent.

Il était temps que le Canada répare et envoie un signe fort pour que nous retrouvions notre sens d'un État de droit qui clame:

Non à la torture et aux mauvais traitements, en toutes circonstances;

Non aux détentions arbitraires;

Non aux procès inéquitables dans des instances de justice qui ne respectent pas les normes internationales et canadiennes;

Non aux doubles standards et à la discrimination;

Non aux enfants soldats, quels que soient le nom, le pays et l'âge;

Non à l'impunité bien trop courante quand il s'agit de violations de droits et de sécurité nationale;

Non à une approche débridée et non contrôlée des questions de sécurité nationale.

Pour chacun et chacune d'entre nous, notre accès aux droits, à la justice, à la vérité et à la réparation, à la réhabilitation, surtout des personnes mineures, de façon équitable, sans détention arbitraire et sans torture ni mauvais traitements, c'est la base d'un État de droit. Cette dérive vers la justice à la carte m'inquiète.

Nous n'enlevons rien aux soldats canadiens en rendant enfin justice et réparation à Omar Khadr. Nous ne faisons que réparer une faille béante dans notre système de justice afin de ne pas nous laisser dériver dangereusement et irrémédiablement vers le règne de l'arbitraire, de la peur et des discriminations.

IDÉES



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Au Québec, la très grande majorité des cimetières sont de confession catholique et sont gérés par l'église et les fabriques. Il existe d'autres cimetières confessionnels, juifs et protestants, et ces deux seules confessions complètent pratiquement le portrait.

Le cimetière des préjugés

JEAN RIOPEL

Ex-travailleur de l'industrie funéraire, Joliette

La saga du cimetière musulman n'a pas fini de hanter les débats et les consciences. Elle ramène dans l'actualité des enjeux très importants. Certains sont traités avec plus ou moins de pragmatisme, tandis que d'autres sont carrément évacués ou ignorés. Le domaine funéraire et son industrie ne sont pas des sujets très vendeurs pour les médias en général. Néanmoins, certains d'entre eux y ont consacré des articles et des dossiers qui ont contribué à lever le voile sur une industrie qui prospère généralement à l'abri des regards. Le principal enjeu qui devrait nous préoccuper présentement est d'ordre démographique, la génération des baby-boomers nous quittera dans les prochaines décennies. Le vieillissement de la population qui nous est souvent présenté comme un défi incontournable n'est pas sans conséquence pour l'industrie funéraire et les cimetières.

Au Québec, la très grande majorité des cimetières, à l'instar du cimetière actuel de Saint-Apollinaire, sont de confession catholique et sont gérés par l'église et les fabriques. Il existe d'autres cimetières confessionnels, juifs et protestants, et ces deux seules confessions complètent pratiquement le portrait. Un portrait fidèle à nos origines et à notre histoire, l'installation de ces cimetières date souvent de plus d'une centaine d'années. Ils appartiennent aujourd'hui à notre patrimoine funéraire. Devant une telle réalité, il est logique de penser que le temps est désormais venu de

permettre l'aménagement de cimetières de confession musulmane. Les raisons qui font que très peu de ces cimetières existent actuellement sont fort simples, la présence de plus en plus grande de citoyens de confession musulmane est un phénomène assez récent et chez plusieurs familles, le rapatriement vers le pays d'origine représente souvent la meilleure solution. Cette pratique du rapatriement est cependant coûteuse et complexe, et il est fort probable qu'elle sera progressivement abandonnée. La situation des cimetières musulmans se résume actuellement à la grande région métropolitaine et un seul cimetière strictement musulman est exploité. Toutes les autres options qui s'offrent à la communauté sont situées dans des cimetières privés que l'on peut qualifier de multiconfessionnels.

Importance des cimetières privés

Cette situation souligne l'importance des cimetières privés, autant dans la gestion du défi démographique qui nous attend que dans celui de la diversité des croyances et des religions. Il faut bien comprendre que la gestion de la majorité de nos cimetières par l'Église catholique est souvent problématique. À l'exception des gros joueurs, la plupart des cimetières catholiques sont en difficultés financières, et leur offre risque d'être insuffisante dans plusieurs régions et municipalités. Il est bon de rappeler que ces préoccupations sont présentes pour les citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire, alors que les concessions disponibles dans leur cimetière catholique seront rapidement épuisées. La solution, pour la communauté musulmane de la région de Québec, repose sur la possibilité d'établir des sections distinctes dans des cimetières privés existants (une solution

qui est déjà accessible). L'intervention des instances politiques est certes souhaitable, mais il n'en demeure pas moins que c'est à la Ville de Québec que revient la responsabilité de satisfaire les besoins de sa communauté.

Les aspects réglementaires et légaux sont également incontournables. Un projet de cimetière est complexe et sa pérennité doit être garantie. L'établissement d'un cimetière fait du terrain utilisé un bien immobilier inaliénable et insaisissable. La première autorisation nécessaire émane du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette étape peut se révéler problématique, particulièrement s'il s'agit d'y inhumer des corps (embaumés ou non). L'industrie funéraire à proprement parler, et les cimetières par la même occasion, sont régis par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les règles sont nombreuses tant sur les aspects sanitaires que matériels, structurels et financiers.

Sur la question de l'établissement d'un cimetière musulman dans la région de Québec, l'aspect confessionnel doit être abordé dans sa globalité. Notre patrimoine funéraire qui représente un héritage précieux a pu s'établir, à l'époque, sur des bases confessionnelles solides et prospères. Dans notre société, ces ingrédients font désormais défaut et il devient de plus en plus urgent de s'adapter à ces nouvelles réalités. S'il est tout à fait légitime pour les personnes de confession musulmane de pouvoir compter sur une offre de cimetière conséquente, il faudrait également tenir compte des besoins de tous ceux et celles qui opteraient pour une solution non confessionnelle. Une approche nécessaire et rassembleuse qui devrait faire l'objet du présent débat.

À chacun son cimetière ?

LUC B. DE PASSILLÉ

Saint-Augustin-de-Desmaures

Depuis plusieurs jours, les médias débordent d'interviews mettant en scène des représentants du Centre culturel islamique de Québec (C.C.I.Q.). Ceci avec raison, en particulier quand on pense au geste disgracieux dont a été victime ce groupe de pratiquants musulmans de la région de Québec. Rares sont les Québécois qui ne désapprouvent pas l'envoi de colis haineux du type de celui qui viennent de recevoir leurs concitoyens du C.C.I.Q.

Par contre, en ce qui concerne la volonté de ces derniers de posséder un cimetière à Saint-Apollinaire, les partisans du « non » ont été moins questionnés par les journalistes que ceux du « oui ». Il convient donc de tenter de rétablir un certain équilibre en cette matière.

En effet, il n'est pas utopique de penser qu'une proportion importante des Québécois, sinon une majorité, est pour l'interculturalisme et contre la ghettoïsation. Dans un tel contexte, ne pourrait-on pas affirmer que les Québécois ne voudraient plus, par exemple, revenir à l'époque des tavernes, d'où les femmes étaient exclues. De la même façon, ils ne voudraient pas d'un organisme sans but lucratif qui n'aiderait que les miséreux catholiques, ou blancs, en laissant dans la rue les laissés pour compte noirs ou juifs. Ou encore, probablement n'éliraient-ils pas un maire qui leur proposerait de mettre en place des quartiers où ne pourraient résider que des aînés, d'où les jeunes familles et les enfants seraient exclus.

Il n'est pas utopique de penser que les Québécois aspirent plus à des options inclusives qu'à des choix fondés sur l'exclusivité

Options inclusives

Bien qu'une telle affirmation soit intuitive, il n'est pas utopique de penser que les Québécois aspirent plus à des options inclusives qu'à des choix fondés sur l'exclusivité. Si on accepte ce postulat, ne peut-on pas en conclure que les Québécois sont inclusifs, quand ils invitent leurs concitoyens à partager avec eux leurs cimetières? À l'inverse, est-ce que ne sont pas exclusifs ceux qui insistent pour posséder leur propre cimetière, à eux seuls, à Saint-Apollinaire, après avoir refusé l'invitation qui leur est faite de partager celui déjà existant, à Saint-Augustin-de-Desmaures, et où d'autres citoyens musulmans se sont entendus avec le propriétaire?

Les partisans du cimetière religieux exclusif peuvent bien sûr évoquer des exigences liées à des préceptes religieux particuliers. Les exemples avancés sont l'enlèvement des corps vers un lieu donné, ou la nécessité de posséder un droit de séjour à perpétuité plutôt qu'en vertu d'un bail à long terme. Or, dans n'importe quel lieu de sépulture inclusif et ouvert, on peut très bien acquiescer à de telles demandes.

À défaut d'avoir des propriétaires de cimetières disposés à offrir par exemple des contrats à perpétuité, plutôt qu'à long terme, il est facile d'imaginer que le législateur puisse agir promptement pour combler la lacune, dans un esprit d'inclusion et de partage, plutôt qu'en encourageant l'approche des ghettos, sous prétexte de droits, que ceux-ci soient religieux ou pas.

La crise du Golfe et ses retombées humanitaires

FAHAD KAFOUD

Ambassadeur du Qatar au Canada

Un jour au lendemain, trois pays du Golfe (l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis et le Bahreïn) avec l'Égypte ont décidé de déclarer une guerre diplomatique, économique et médiatique à un pays voisin et partenaire au Conseil de coopération du Golfe, qui est aux prises avec un séisme violent comme il n'en a jamais vécu depuis sa création il y a 36 ans.

Les trois pays se sont tournés également vers d'autres contrées loins de la région et de ses interactions pour les pousser à se solidariser avec eux et à rompre leurs relations avec le Qatar, moyennant les outils du bâton et de la carotte. Ces pays-là n'ont fait que créer, de leur propre chef, de nouvelles zones de tension ouvertes à toutes les probabilités et faire porter aux diplomates des grandes puissances un autre fardeau susceptible de disperser l'intérêt international des affaires majeures et cruciales que connaît le monde. [...]

La région du Golfe, et du Moyen-Orient en général, a-t-elle besoin d'une nouvelle crise qui s'ajoute aux crises éternelles et récentes que la communauté internationale n'est pas encore parvenue à résoudre? Le Conseil de coopération du Golfe (CCG) a toujours été un modèle de stabilité, et son rôle est requis pour préserver la sécurité régionale et la paix mondiale, mais les « pays de l'embargo » avaient une opi-

nion différente. Ils voulaient non seulement abuser de la stabilité de la région, mais aussi causer un chaos qui perturberait les liens entre les sociétés du Golfe et créer une dissension entre les peuples de la région, en plus de violer leurs droits fondamentaux en tant que personnes d'abord, puis en tant que citoyens et résidents dans ces pays. [...]

Couper des liens familiaux

Ceux qui ont connu ou vécu dans la région du Golfe connaissent très bien la structure démographique et sociale des six pays du CCG et sont conscients sans aucun doute des conséquences graves de ces décisions, comme celles prises par les pays de l'embargo contre les peuples de la région et non seulement le Qatar. Les liens familiaux dans les pays du Golfe sont entremêlés et complexes, puisqu'une famille ou une tribu peut être dispersée sur plus d'un seul pays. Nos parents et nos leaders qui ont pensé à créer le CCG voulaient préserver la cohésion des pays du Golfe et inciter les politiciens à rester unis et à s'entraider, quel que soit le malentendu qui pourrait naître ici ou là. Or, les pays de l'embargo ont décidé de couper le cordon de ces liens et d'entraîner les citoyens de la région dans la confusion et la tension. [...]

Quand je parle des liens familiaux entremêlés et complexes dans le Golfe, je fais allusion aux mariages mixtes entre les citoyens des six pays, et que ces trois pays aient décidé d'expulser tous les Qataris, sans exception aucune, et intimé l'ordre à leurs ressortissants de quitter

le Qatar signifie logiquement que de nombreuses familles risquent d'être éparpillées, et cela était malheureusement le cas lorsque des enfants, issus de mariages mixtes, se sont retrouvés devant des cas de « divorce forcé ». Si ces enfants ont la citoyenneté qatarie, ils doivent quitter les trois pays en compagnie d'un seul parent, et s'ils ont la nationalité des « pays de l'embargo », ils sont obligés de quitter le Qatar, privés de leur père ou de leur mère.

Le départ de tout citoyen du Golfe du pays où il réside à cause de ces mesures signifie qu'il perd un emploi et une vie stable; de plus, la mère ou le père privé des siens ne trouvera plus le moyen de subvenir aux besoins de sa famille, puisque les autorités des « pays de l'embargo » ont décidé d'interdire les transferts d'argent en provenance et en direction du Qatar, et aussi de bloquer les services postaux et les autres transactions commerciales. [...]

À cause de décisions des « pays de l'embargo », des centaines d'étudiants étaient obligés d'interrompre leurs études, bien que la plupart d'entre eux se préparaient pour les examens de fin d'année ou peut-être pour la remise des diplômes, mais ils ont dû partir sans aucune considération pour leur condition. Il convient de souligner que le gouvernement du Qatar a refusé depuis le début d'appliquer ces traitements inhumains aux citoyens des « pays de l'embargo » qui résident ou travaillent au Qatar, mais il les a autorisés à y rester s'ils le voulaient et à garder leurs emplois. [...]

Le même préjudice a atteint les investisseurs qataris, en particulier ceux qui possèdent des biens immobiliers ou des fermes, surtout en Arabie Saoudite ou aux Émirats. Ils se sont donc retrouvés obligés de partir et d'abandonner leurs biens sans même pouvoir les récupérer, ni s'occuper de leur bétail depuis qu'ils ont été obligés de s'en séparer, ni s'enquérir de l'état des dizaines ou centaines de travailleurs étrangers dont les employeurs qataris n'ont plus aucun moyen de renouveler le visa de résidence dans ces pays à cause de l'embargo qui leur est imposé. Même les morts n'ont pas échappé à cette « guerre » déclarée au Qatar, puisque plusieurs familles qataris ont perdu un parent dans l'un de ces pays, mais sont dans l'incapacité totale: elles ne peuvent pas rapatrier le cercueil de leur défunt de ces pays parce qu'elles sont désormais persona non grata, et elles ne sont pas non plus autorisées à assister aux funérailles. [...]

Même si le Qatar paraît tolérant et insiste sur un dialogue sérieux entre les différentes parties, il ne permettra aucune atteinte à ses citoyens ni à sa souveraineté. Devant l'obstination des « pays de l'embargo » à continuer dans l'erreur, un comité a été formé par le Qatar pour exiger des dommages. De son côté, la Commission qatarie des droits de la personne a recruté un bureau international d'avocats afin qu'il prenne en charge les dossiers des victimes de l'embargo, qu'ils soient qataris ou résidents, ainsi que les citoyens des pays de l'embargo qui ne sont pas moins affectés. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tremblay (directeur éditorialité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

MARIJUANA

SUIITE DE LA PAGE 1

fraction vraiment mineure, mais aussi pouvoir s'y donner accès à des fins statistiques», résumait le ministre au *Devoir* la semaine dernière.

Le dossier personnel des contrevenants ne serait pas consulté par les ministères et agences gouvernementales, assurait-on. Mais le ministère de la Justice a été forcé d'admettre qu'il ne savait pas s'il serait en revanche partagé avec les autorités américaines à la frontière.

«L'étendue de l'information que la police va obtenir, c'est difficile à cerner. Parce qu'on n'a pas encore légiféré en la matière», a consenti un haut fonctionnaire.

La nature des informations partagées au sein du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) relève d'une décision interne aux corps de police individuels. «C'est pour ça qu'il y a une certaine incertitude concernant ce que ramasse la police en matière d'information et ce qu'elle fait avec.»

Déclaré automatiquement?

Or, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal ont tous deux confirmé au *Devoir* que toute infraction criminelle était «automatiquement» inscrite dans leurs bases de données et partagée avec le CIPC.

«Les infractions criminelles sont toutes déclarées», a certifié Josée Perreault, responsable de l'assurance qualité et des statistiques au SPVM.

Le CIPC est géré par la Gendarmerie royale du Canada depuis sa création, en 1972. Ses don-

nées peuvent être consultées par les corps policiers du pays, de même que le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, le département de la Sécurité intérieure et le FBI. En 2007, le *Toronto Star* rapportait que le CIPC avait été consulté près de 393 000 fois par jour.

Du côté du SPVM et de la SQ, on indique que les informations permettant d'identifier une personne accusée au criminel y sont répertoriées: nom, date de naissance, dernière adresse connue. Une personne victime ou témoin d'un crime peut elle aussi se retrouver fichée, si elle a été interrogée par un corps policier.

Le dossier des personnes qui font face à une accusation criminelle est mis à jour lorsqu'il y a un plaidoyer de culpabilité, condamnation ou abandon des accusations — ce qui n'efface pas pour autant le dossier.

Si toute infraction criminelle est fichée et partagée avec le CIPC, ce sera donc aussi le cas pour les contrevenants possédant un peu trop de marijuana? «En ce qui concerne les infractions criminelles, c'est inscrit dans les bases de données, a répondu une porte-parole de la SQ. Mais je ne pourrai pas me prononcer, c'est encore un projet de loi, donc je ne m'avancerai pas à savoir comment ça pourrait fonctionner.»

Entrée interdite

Pour l'avocat en immigration Hugues Langlais, il y a peu de doutes qu'un dossier criminel pour possession de marijuana — aussi «mineure» soit-elle aux yeux du gouvernement canadien — garantira l'interdiction d'entrée aux États-Unis. Car déjà, ses clients qui ont été accu-

sés d'infractions criminelles pour alcool au volant ne peuvent pas mettre les pieds en territoire américain. «C'est certain que la drogue est perçue de façon beaucoup plus négative [que l'alcool au volant] par les autorités américaines. Ça ne sera pas mieux», prédit-il, puisque toute possession de drogue, «constitue un crime de turpitude morale» aux États-Unis. «Dès qu'il y a un dossier criminel pour une infraction, aussi lointaine soit-elle, ça devient une interdiction d'entrée.»

Bien que la marijuana récréative ait été légalisée dans des États comme l'Oregon, le Colorado ou l'État de Washington, «le droit fédéral américain interdit toute possession de quelque nature que ce soit», rappelle M^e Langlais. Le ministre de la Sécurité publique Ralph Goodale a d'ailleurs reconnu n'avoir obtenu aucune garantie de Washington quant aux Canadiens qui tenteraient d'entrer aux États-Unis en ayant consommé de la marijuana une fois qu'elle serait légalisée.

À l'heure actuelle, les douaniers peuvent demander aux touristes s'ils ont déjà consommé de la marijuana.

«À partir de l'entrée en vigueur de la loi [légalisant la marijuana récréative au Canada], c'est certain que la question va être posée, estime M^e Langlais. Et à partir de ce moment-là, il faut bien se rappeler que l'entrée sur un territoire est un privilège. À partir du moment où c'est un privilège, si j'admets avoir fait quelque chose qui dans la loi nationale de celui qui m'accueille constitue une infraction, il y a un motif raisonnable de me refuser l'entrée.»

Le Devoir

DÉCRET

SUIITE DE LA PAGE 1

Jusqu'ici, le gouvernement a versé près de 26 millions de dollars en indemnités et les mesures annoncées mercredi devraient ajouter environ 15 millions à la facture totale, ce qui devrait porter cette dernière à quelque 365 millions, selon les évaluations du ministère.

Près de 5000 réclamations ont été reçues par les autorités. De ce nombre, 1072 sinistrés ont reçu le rapport d'inspection et peuvent donc amorcer les travaux. Les rapports devraient être remis aux propriétaires d'ici quatre semaines.

Quartiers rebâtis

En plus de vouloir satisfaire les sinistrés, le gouvernement entend également contenter les municipalités qui avaient aussi exprimé leurs craintes.

À Gatineau, le maire Maxime Pedneaud-Jobin avait envoyé une lettre au ministre Coiteux où il disait craindre «la disparition de quartiers, à petit feu, au gré des prochaines inondations» avec le décret proposé.

Québec a donc décidé de permettre aux municipalités de déposer une demande de dérogation collective pour éviter le dépeuplement des quartiers.

«Pour éviter une dévitalisation ou une destruction d'un quartier complet, on permet à la municipalité, pour autant que certains critères soient respectés, de faire une telle demande de dérogation collective», a expliqué Martin Coiteux.

Mercredi le maire Pedneaud-Jobin n'a pas souhaité commenter.

«Il veut prendre le temps d'examiner correctement le décret», a expliqué son attachée de presse, Laurence Gillot.

Loin d'une vision à long terme

L'assouplissement de Québec à son décret interdisant la reconstruction dans les zones inondables montre une certaine responsabilisation, mais est loin de présenter une vision à long terme estiment toutefois des experts.

«On est encore en mode gestion de crise et ça sent l'improvisation totale. J'ai plutôt l'impression qu'on prend des décisions en fonction des prochaines élections», lance Philippe Gachon, professeur à l'Université du Québec à Montréal et titulaire de la Chaire de recherche stratégique sur les risques hydrométéorologiques liés aux changements climatiques au Canada.

M. Gachon déplore que six ans après les inondations dans la vallée du Richelieu, le gouvernement semble être à la case départ pour gérer la reconstruction.

«Les cris des sinistrés sont légitimes, mais le gouvernement continue à répondre à leurs demandes avec une vision à court terme. On a peut-être annoncé des critères pour immuniser les maisons, mais a-t-on réfléchi à l'avenir de ces zones où les scénarios d'inondations risquent de se répéter», questionne-t-il.

Isabelle Thomas, professeure à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal est quant à elle rassurée de constater que le gouvernement a compris qu'on ne peut plus rebâtir à l'identique. «Ça fait partie des façons de conscientiser les propriétaires qu'il y a un risque et qu'ils doivent se responsabiliser», dit-elle.

Trois grands chantiers

Québec a rappelé qu'il entend revoir l'ensemble de sa politique de gestion des risques liés aux inondations et un forum de réflexion est prévu à cet effet l'automne prochain.

«La science nous enseigne qu'il va y avoir plus d'inondations et que ces inondations vont être plus violentes. Il faut qu'on soit mieux préparés», a affirmé le ministre de l'Environnement, David Heurtel, qui participait également à la conférence de presse.

Les participants se pencheront sur trois grands chantiers, soit la gestion par bassins versants des cours d'eau, la révision de la cartographie des zones inondables et la planification urbaine.

David Heurtel affirme que tout sera sur la table, incluant à la fois la possibilité d'aménager des infrastructures additionnelles, dont des barrages et, à l'autre extrémité, l'analyse des possibilités d'aménagement d'«espace de liberté» des cours d'eau, pour absorber les débordements.

Les crues du printemps ont touché 278 municipalités, 5000 résidences inondées et plus de 4000 personnes évacuées.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Rectificatif

Contrairement à ce qui était écrit dans l'article «Plaidoyer pour préserver l'exception culturelle dans l'ALENA», publié mercredi en une, Sylvie Lussier n'est pas présidente de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC). Elle l'a été de 2008 à 2014, et le président actuel est Mathieu Plante. M^{me} Lussier représente toutefois le syndicat d'auteurs dans le dossier de la renégociation de l'ALENA.



NETFLIX

Selon les experts consultés, le film *Jusqu'à l'os* décrit bien l'impuissance des proches et leur comportement maladroit.

ANOREXIE

SUIITE DE LA PAGE 1

de raviver les inquiétudes et interrogations sur le sujet, selon les experts.

Au Québec, 300 000 personnes seraient susceptibles de développer un trouble alimentaire, mais cela reste encore un tabou dans la société. À l'heure actuelle, peu de films osent aborder de front ce type de maladie mentale, rappelle Janique Raymond-Migneault, responsable de la ligne d'écoute et de références chez Anorexie et boulimie Québec, qui vient en aide gratuitement aux personnes souffrant d'un trouble alimentaire.

À cet égard, le plus grand mérite du long métrage de la réalisatrice américaine Marti Noxon est justement de parler du phénomène. «C'est un bon départ, ça ouvre des discussions sur le sujet. Même si ça demeure un film romancé, une histoire, un seul point de vue», estime M^{me} Raymond-Migneault.

«En parler normalise la présence de ces problèmes de santé», renchérit Jean-François Bélair, pédopsychiatre à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, à Montréal. «Ça lève une partie de honte que ressentent souvent les personnes avec un trouble alimentaire.»

Entre boulimie, anorexie, hyperphagie, ou encore orthorexie: les termes se multiplient dans la littérature pour nommer chaque trouble alimentaire. Le D^r Bélair espère que le film permettra à certains de se reconnaître et d'aller chercher l'aide dont ils ont besoin.

Le risque de contagion

Inquiète à l'idée de voir le film dévoiler les astuces des personnages pour contrôler leur poids, M^{me} Raymond-Migneault se dit agréablement surprise après le visionnement. «On montre que le trouble n'est pas un caprice, mais bien une maladie mentale, fait-elle remarquer. L'accent est mis sur la souffrance, mais aussi le rétablissement, ça donne espoir et montre qu'on peut en guérir.»

Mais cela n'enlève en rien le risque de contagion d'une telle production, croit-elle, «comme c'est toujours le cas avec les sujets sensibles», précise-t-elle, faisant allusion à la controversée série Netflix *13 Reasons Why*, qui aborde le suicide.

De son côté, le D^r Bélair critique les images d'extrême minceur dans *To the Bone*: «Les gros plans sur les os du dos d'Ellen, c'est vraiment "confrontant"». Il craint que cela interpelle les personnes vulnérables, qui, insatisfaites de leur image corporelle, pourraient se comparer au personnage principal joué par Lily Collins. «Est-ce que ça ne va pas les mettre au défi d'aller plus loin?» s'inquiète-t-il.

Même son de cloche du côté de son collègue à l'Institut Douglas, Howard Steiger. Le chef du programme des troubles de l'alimentation raconte que plusieurs patientes lui ont déjà parlé de la maigreur d'Ellen avant même que le film soit diffusé. «L'actrice [qui a déjà souffert de troubles alimentaires] a révélé que sa perte de poids pour ce rôle s'est faite sagement, encadrée par des nutritionnistes... comme si une telle perte de poids pouvait vraiment se faire sagement», se désolait-il.

Un encadrement nécessaire?

Si Netflix fait une mise en garde en affichant au bas de l'écran dès les premières secondes que «ce film [...] contient des scènes réalistes pouvant heurter certains téléspectateurs», cela ne suffit pas d'après les experts. Tous s'accordent sur le fait qu'une discussion avec les proches ou un professionnel de la santé est nécessaire après la visualisation du long métrage par une personne souffrant d'un trouble alimentaire, ou à risque. «C'est important que les plus vulnérables y réfléchissent deux fois en se demandant ce que le film leur apportera vraiment, soutient le D^r Steiger. Et dans le cas de jeunes enfants, les parents devraient regarder le film avec eux.»

En accord avec son collègue, M. Bélair note néanmoins qu'il serait «illusoire» de demander un encadrement systématique. «Il y a tellement d'autres matériels dans les médias ou Internet, on ne peut pas contrôler tout ça.»

Pour Valérie Fortier, intervenante psychosociale à l'Association québécoise pour les parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale, les fictions bien documentées peuvent s'avérer d'une grande aide pour les familles qui comprennent difficilement ces troubles.

À cet égard, le film décrit bien l'impuissance des proches et leur comportement maladroit, tel que vouloir forcer la jeune femme à manger, selon les experts. «On ne recommande pas aux proches d'agir ainsi, ça aurait été intéressant que le psychologue le dise dans une rencontre familiale, plutôt que ce soit sous-entendu», constate M^{me} Fortier.

Stéréotypes persistants

Aux yeux d'Howard Seiger, le film Netflix manque une occasion de démonter certains stéréotypes sur les troubles alimentaires. Il regrette notamment que les facteurs extérieurs aient été évincés du scénario: «On pense ces personnes capricieuses, superficielles, préoccupées par leur poids, mais [les troubles alimentaires] ont aussi des causes environnementales, héréditaires, ce n'est pas une question de manque de force de caractère.»

Et certaines répliques du film contribuent à véhiculer ces mythes. «Le médecin lui dit: "Je ne vais pas t'aider si tu n'as pas envie de vivre." Comme si on pouvait forcer quelqu'un à faire le choix de surmonter ce trouble», s'offusque-t-il. Aborder le problème ainsi peut être endommageant chez les malades qui «ont souvent le sentiment de ne pas être assez forts, de ne pas être capables de s'en sortir».

De son côté, Jean Wilkins, pionnier de la médecine de l'adolescence au Québec, s'en prend plutôt à l'image de l'approche médicale. «Les patients suivent des protocoles comme la pesée matinale et obtiennent des points de récompense s'ils mangent par exemple. Il ne devrait pas être question de récompense», déplore-t-il. À ses yeux, guérir un trouble alimentaire nécessite un accompagnement au cas par cas, et surtout au rythme de la personne.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com